



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2008

*

*

*

*

Le quatre avril deux mille huit, à dix huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 28 mars 2008 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 2 – Délégations données par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 3 – Représentation de la Commune dans les commissions et organismes : désignation des délégués
- 4 – Vote du Budget par nature
- 5 – Budget Principal : remboursements anticipés d'emprunts
- 6 - Budget Assainissement : remboursements anticipés d'emprunts
- 7 – Legs Me MOREL : vente de propriétés bâties
- 8 – Parkings rue de la Harpe : remise des loyers
- 9 – Tarifs 2008 : séjours d'été au Centre de Loubeyrat

QUESTIONS DIVERSES

< <> <> <> <> <> <> <> >

ETAIENT PRESENTS : M. ZICOLA, Maire

Mme AMARA, M. BARDY, MMES BOURDIM, CHIESA, MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FREGONESE, GIROUX, Mme GOTHON, MM. GOUTET, GRANGEON, JACOB, MMES JULIEN PALUMBO, LACHASSINE ROCHE, LASSALLE, M. LAURENT, MMES MACHEMEHL, MARCHAND, MOLLON, MONTFORT, M. PELLIZZARO, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, MMES RIBES GENDRE, RICHTIN, MM. ROUX, SIRY, SOULIER, TOURNUT.

< <> <> <> <> <> <> <> >

Monsieur Jean SIRY ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 14 mars 2008. L'ordre du jour a ensuite été abordé avec l'adjonction d'une question supplémentaire « **Moulin de la Croute - Réfection de la charpente : demande de subvention** ».

1 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ». Ainsi, un projet de règlement a été proposé à l'Assemblée, comportant les modalités de convocation, d'organisation, de déroulement et de publicité des séances ainsi que la liste des commissions municipales :

- Commission n° 1 : Finances, Transferts Intercommunaux, Ressources Humaines
- Commission n° 2 : Enseignement, Vie Scolaire et Péri-Scolaire, Petite Enfance
- Commission n° 3 : Action Sociale, Insertion, Prévention, Développement Social
- Commission n° 4 : Sport, Développement Sportif
- Commission n° 5 : Culture, Animation de la Ville, Vie Associative
- Commission n° 6 : Travaux, Nouvelles Technologies, Démocratie participative, Cadre de Vie, Urbanisme, P.S.M.V., Développement Durable

➤ **Après observation de Mme MOLLON, le règlement intérieur du Conseil Municipal a été adopté, à l'unanimité.**

2 – DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer une partie de ses attributions au Maire, à charge pour lui de rendre compte des actions menées dans ce cadre à chaque réunion obligatoire de l'Assemblée, soit chaque trimestre.

Selon l'article L 2122-23 de ce même code, les décisions prises en application des délégations consenties, peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire.

👉 **L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé de déléguer les attributions suivantes :**

L 2122-22-4°:

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

L 2122-22-5°:

- de décider de la conclusion et de la révision des contrats de location des parkings et jardins.

L 2122-22-6°:

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

L 2122-22-7°:

- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

L 2122-22-8°:

- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

L 2122-22-9°:

- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

L 2122-22-11°:

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

L 2122-22-15°:

- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

L 2122-22-16°:

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune.

L 2122-22-17°:

- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, savoir, en cas de refus de prise en charge par l'assurance de la ville.

L 2122-22-18°:

- de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

L 2122-22-20°:

- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal de 2 000 000 €.

L 2122-22-22°:

- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme (droit de priorité sur tout projet de cession d'immeubles appartenant à l'Etat ou à des sociétés dont l'Etat détient la majorité du capital, ou à des établissements publics dont la liste est fixée par décret dont Réseau Ferré de France, en vue de permettre la constitution de réserves foncières).

De plus, la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit permet en son article 13 de déléguer au Maire la saisine de la Commission Consultative des services publics locaux ; il a été décidé de déléguer au Maire le pouvoir de saisine de cette Commission.

3 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES : DESIGNATION DES DELEGUES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les conditions de présentation des listes et les modalités de vote ayant été approuvées par le Conseil Municipal, à l'unanimité, il a été procédé à l'institution des Commissions et organismes ci-après.

Par vote secret, au scrutin de listes, à la représentation proportionnelle, les commissions municipales ont été instituées ainsi qu'il suit :

COMMISSION N°1 : Finances - transferts intercommunaux - Ressources humaines

- 1 liste :**
- J. FABRE
 - E. RIBES GENDRE
 - A. MOLLON
 - G. GIROUX
 - J.C. JACOB
 - A. MACHEMEHL
 - T. ROUX

👉 Elus à l'unanimité (33 voix).

COMMISSION N°2 : Enseignement, Vie Scolaire et Péri-scolaire - Petite enfance

- 1 liste :**
- J. DUBREUIL
 - M. DEAT
 - A. BOURDIM
 - N. AMARA
 - E. RIBES GENDRE
 - A. MACHEMEHL
 - M. GOTHON

👉 Elus à l'unanimité (33 voix).

COMMISSION N°3 : Action Sociale - Insertion – Prévention, Développement Social

- 1 liste :**
- C. GRANGEON
 - C. RAMBAUX
 - M. DEAT
 - E. MARCHAND
 - N. AMARA
 - F. TOURNUT
 - J. DIOGON

👉 Elus à l'unanimité (33 voix).

COMMISSION N°4 : Sport, Développement Sportif

- 1 liste :**
- P. CHIESA
 - B. RESSOUCHE
 - M. DEAT
 - A. DOS SANTOS
 - C. RICHTIN
 - G. SOULIER
 - F. TOURNUT
 - T. ROUX

👉 Elus à l'unanimité (33 voix).

COMMISSION N°5 : Culture, Animation de la ville, Vie associative

- 1 liste :**
- R. LASSALLE
 - J. PELLIZZARO
 - E. MARCHAND
 - A. MOLLON
 - J. SIRY
 - A. BOURDIM
 - N. LACHASSINE ROCHE
 - E. JULIEN PALUMBO
 - J. P. GOUTET
 - E. MONTFORT
 - J. DIOGON

👉 Elus à l'unanimité (33 voix).

COMMISSION N°6 : Travaux - Nouvelles Technologies, Démocratie participative, Cadre de Vie, Urbanisme, P.S.M.V., Développement Durable

- 1 liste :**
- L. LAURENT
 - G. SOULIER
 - B. RESSOUCHE
 - B. FREGONESE
 - C. RAMBAUX
 - J. SIRY
 - A. DOS SANTOS
 - N. LASSACHINE ROCHE
 - G. GIROUX
 - A. BARDY
 - C. RICHTIN
 - E. JULIEN PALUMBO
 - J.P. GOUTET
 - E. MONTFORT
 - F. TOURNUT
 - T. ROUX
 - M. GOTHON

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES / JURY DE CONCOURS (Salle Dumoulin) / COMMISSION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES

Par vote secret, au scrutin de listes, à la représentation proportionnelle, les commissions ont été instituées comme suit :

Président : le Maire ou son représentant :

- 1^{ère} liste : 26 voix

Titulaires

- J. FABRE
- J. PELLIZZARO
- M. DEAT
- G. SOULIER
- A. MACHEMEHL

Suppléants

- B. RESSOUCHE
- B. FREGONESE
- J.C. JACOB
- E. RIBES GENDRE
- J. DIOGON

- 2^{ème} liste : 7 voix

Titulaire

- A. MACHEMEHL

Suppléant

- J. DIOGON

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Par vote secret, au scrutin de listes, à la représentation proportionnelle, la commission a été instituée comme suit :

Président : le Maire ou son représentant :

- 1 liste :**
- L. LAURENT
 - M. DEAT
 - G. SOULIER
 - A. MOLLON
 - N. LACHASSINE-ROCHE
 - J.P. GOUTET
 - M. GOTHON

au titre des associations d'usagers :

- Association de Quartier « Logis des Dômes »
- Association de Quartier « Vivre ensemble au Couriat »
- Association de Quartier « Les Charmettes »
- Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC)
- Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC)
- Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés CGT (INDECOSA-CGT)
- Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- Confédération Nationale du Logement
- Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir ».

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

2 - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DANS DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par scrutins secrets successifs, les délégués de la Commune ont été désignés pour siéger dans les organismes suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES

<u>Titulaires</u>	- J.C. ZICOLA - J.C. JACOB - G. GIROUX - A. BARDY - L. LAURENT - A. MOLLON - C. RICHETIN - R. LASSALLE - J.P. GOUTET - T. ROUX	<u>Suppléants</u>	- N. AMARA - J. DUBREUIL - J. FABRE - B. RESSOUCHE - E. JULIEN PALUMBO
--------------------------	---	--------------------------	--

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

S.A.E.P (ex S.I.V.O.M.)

<u>Titulaires</u>	- M. DEAT - S. FRIAUD - C. BERTASSI - G. CUCUPHAT - F. TOURNUT - M. GOTHON	<u>Suppléants</u>	- J. PELLIZZARO - G. GIROUX - P. ROCHE
--------------------------	---	--------------------------	--

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

S.I.D.E.S.

- L. BARSSE
- G. SOULIER
- C. BOUCHON
- J. PELLIZZARO
- T. ROUX

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

AGENCED'URBANISME CLERMONT METROPOLE

<u>Titulaire</u>	- J.C. ZICOLA	<u>Suppléant</u>	- L. LAURENT
-------------------------	---------------	-------------------------	--------------

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

S.I.A.R.R.

<u>Titulaires</u>	- G. SOULIER - G. CUCUPHAT	<u>Suppléants</u>	- M. DEAT - A. MOLLON
--------------------------	-------------------------------	--------------------------	--------------------------

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA HAUTE MORGE 2^{ème} GENERATION

- C. GRANGEON
- A. DOS SANTOS

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RIVE DROITE DE LA MORGE

<u>Titulaire</u>	- B. FREGONESE	<u>Suppléant</u>	- J. SIRY
-------------------------	----------------	-------------------------	-----------

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

S.I.E.G.

Titulaires - L. LAURENT
- J.C. JACOB
- A. DOS SANTOS
- M. GOTHON

Suppléants - E. JULIEN PALUMBO
- E. RIBES GENDRE
- S. FRIAUD
- F. TOURNUT

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

S.E.M.E.R.A.P.

Au Conseil d'Administration :
- Gilles GIROUX

A l'Assemblée Générale :

Titulaire : A. MOLLON

Suppléant : J. SIRY

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

C.C.A.S.

Par vote secret, au scrutin de listes, à la représentation proportionnelle ont été élus les membres suivants :

1 liste - C. GRANGEON
- C. RAMBAUX
- M. DEAT
- J. SIRY
- N. AMARA
- E. MONTFORT
- J. DIOGON

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU C.H.G.

- J. FABRE
- M. DEAT
- A. MACHEMEHL

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

C.H.R.U.

- A. BARDY

➡ Elu à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA MAISON DE RETRAITE « LES JARDINS »

Titulaire - C. RAMBAUX

Suppléant - A. DOS SANTOS

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER - S.M.A.F.

Titulaires - B. FREGONESE
- E. JULIEN PALUMBO
- J. P. GOUTET

Suppléants - E. RIBES GENDRE
- C. BERTASSI
- F. JOUIN

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

COMITE DE JUMELAGE DE RIOM

- E. JULIEN PALUMBO

➡ Elue à l'unanimité (33 voix).

COMITE DES FETES

- J. PELLIZZARO

➡ Elu à l'unanimité (33 voix).

HARMONIE DE RIOM

- J. PELLIZZARO
- R. LASSALLE
- A. DOS SANTOS
- F. VERMOT

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Titulaires - J.C. ZICOLA
- M. DEAT
- J. FABRE
- G. SOULIER

Suppléants - J. PELLIZZARO
- L. LAURENT
- E. RIBES GENDRE
- B. RESSOUCHE

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Titulaires - G. SOULIER
- M. DEAT
- C. RAMBAUX
- J. PELLIZZARO

Suppléants - E. MARCHAND
- N. AMARA
- E. JULIEN PALUMBO
- A. MOLLON

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

COMITE DES OEUVRES SOCIALES

Titulaires - J. PELLIZZARO
- G. SOULIER

Suppléants - J. SIRY
- C. RICHTIN

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : LYCEE VIRLOGEUX

Titulaires - L. LAURENT
- J. DUBREUIL
- J. P. GOUTET

Suppléants - B. FREGONESE
- N. AMARA
- E. MONTFORT

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : LYCEE PROFESSIONNEL MARIE LAURENCIN

Titulaires - G. SOULIER
- E. RIBES GENDRE
- A. MACHEMEHL

Suppléants - E. JULIEN PALUMBO
- M. DEAT
- J. P. GOUTET

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : LYCEE PROFESSIONNEL GILBERT ROMME

Titulaires - J.C. ZICOLA
- J.C. JACOB
- M. GOTHON

Suppléants - A. DOS SANTOS
- N. LACHASSINE ROCHE
- J. DIOGON

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE

Titulaires - B. RESSOUCHE
- J. PELLIZZARO
- M. GOTHON

Suppléants - E. MARCHAND
- N. AMARA
- J. DIOGON

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : COLLEGE JEAN VILAR

Titulaires - C. RAMBAUX
- J. FABRE

Suppléants - G. SOULIER
- E. JULIEN PALUMBO

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : COLLEGE MICHEL DE L'HOSPITAL

Titulaires - C. GRANGEON
- A. BOURDIM

Suppléants - P. CHIESA
- E. RIBES GENDRE

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : ECOLE MATERNELLE PIERRE BROSSOLETTE

- J. FABRE

➡ Elue à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : ECOLE MATERNELLE RENE CASSIN

- B. RESSOUCHE

➡ Elu à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : ECOLE MATERNELLE MAURICE GENEST

- R. LASSALLE

➡ Elue à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN

- A. DOS SANTOS

➡ Elu à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : ECOLE MATERNELLE JEAN ROSTAND

- E. MARCHAND

➡ Elue à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE BROSSOLETTE

- J. PELLIZZARO

➡ Elu à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : ECOLE ELEMENTAIRE RENE CASSIN

- M. DEAT

➡ Elu à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : ECOLE ELEMENTAIRE MAURICE GENEST

- E. RIBES GENDRE

➡ Elue à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN

- P. CHIESA

➡ Elue à l'unanimité (33 voix).

CONSEIL D'ETABLISSEMENT : ECOLE ELEMENTAIRE JEAN ROSTAND

- A. BOURDIM

➡ Elue à l'unanimité (33 voix).

O.G.E.C. NOTRE DAME DES ARTS ET DU SACRE COEUR

- J. DUBREUIL

➡ Elue à l'unanimité (33 voix).

PACT-ARIM

- B. FREGONESE

➡ Elu à l'unanimité (33 voix).

COMMISSION GESTION COPROPRIETE RUE ANTOINE CAUX

- C. BOUCHON
- C. BERTASSI

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

ZONE DE PUBLICITE RESTREINTE

- G. SOULIER représentant le Maire
- A. MOLLON
- C. RICHTIN
- M. GOTHON

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

COMMISSION DES TAXIS RIOMOIS

- S. FRIAUD
- G. CHAZOULE

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

COMMISSION MIXTE DES FOIRES ET MARCHES

Titulaires

- E. JULIEN PALUMBO
- J. PELLIZZARO
- N. LACHASSINE ROCHE

Suppléants

- A. BOURDIM
- E. MARCHAND
- J. DIOGON

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

A.D.I.L.

- B. FREGONESE

➡ Elu à l'unanimité (33 voix).

ASSOCIATION RIOMOISE POUR LA JEUNESSE

- C. GRANGEON
- N. AMARA
- P. ROCHE
- M. GOTHON

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

JARDINS FAMILIAUX

- B. FREGONESE

➡ Elu à l'unanimité (33 voix).

ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ESPACE COURIAT

- C. GRANGEON
- N. AMARA
- J. DUBREUIL
- J. DIOGON

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

A.R.A.S.C.

- G. CUCUPHAT
- J. SIRY
- C. BERTASSI
- C. RAMBAUX
- C. BOUCHON
- S. MACHANEK
- E. NAVARRE

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

C.L.I.S.M.A.

- J. DUBREUIL

➡ Elue à l'unanimité (33 voix).

A.V.E.C.

- E. MARCHAND

➡ Elue à l'unanimité (33 voix).

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE GESTION ET D'ACCOMPAGNEMENT

- L. LAURENT

➡ Elu à l'unanimité (33 voix).

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

- P. CHIESA

- M. DEAT

- G. SOULIER

- N. LACHASSINE ROCHE

- F. TOURNUT

➡ Elus à l'unanimité (33 voix).

4 – VOTE DU BUDGET PAR NATURE

Rapporteur : Josiane FABRE

Lors de la mise en place de la M14 la commune de Riom a fait le choix d'un vote par fonction. L'article R2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le conseil municipal ne peut modifier son choix qu'une seule fois par mandature et au plus tard à la fin du 1^{er} exercice budgétaire complet suivant le renouvellement du conseil municipal.

Aussi et compte tenu des inconvénients majeurs qui se sont révélés au fil des exercices budgétaires, il a donc été proposé d'abandonner ce système au profit d'un vote par nature à compter de 2009. La présentation fonctionnelle du budget sera néanmoins annexée au document budgétaire comme le prévoit l'instruction M14.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé le passage du vote du Budget par nature à compter de l'exercice budgétaire 2009.**

Remarque de Mme MACHEMEHL, M. ZICOLA.

5 – BUDGET PRINCIPAL : REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS

Rapporteur : Josiane FABRE

Afin de garantir une « gestion active » de son stock de dette, la Ville va engager un programme soutenu de remboursements anticipés. Une enveloppe globale d'environ 700 000 € peut être affectée à cette opération. L'objectif poursuivi étant de réduire le coût moyen de la dette, et de profiter d'un niveau de trésorerie important pour améliorer les ratios d'endettement et affaiblir les annuités.

L'encours à taux variable qui sera remboursé s'élève à ce jour à 547 239.75 € ; ce montant pourra varier en fonction des préavis de remboursement et des niveaux de l'index de référence sur les échéances futures.

Le montant de remboursement anticipé des emprunts à taux fixe s'établit quant à lui à 113 820.84 €, pénalités de remboursement anticipé incluses.

Le montant total des remboursements anticipés s'élève donc à 661 061 €. Le programme sera clôturé au 31/12/2008, et sera donc comptabilisé au sein du compte administratif 2008.

➡ **Les remboursements anticipés d'emprunts aux conditions énoncées ont été approuvés, à l'unanimité (3 abstentions), par le Conseil Municipal.**

Observations de MM. ROUX, ZICOLA, JACOB.

6 – BUDGET ASSAINISSEMENT : REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS

Rapporteur : Josiane FABRE

La « clôture de l'exercice 2007 » met en évidence un résultat positif sur le budget assainissement. Le fond de roulement constitué au fil des années pourrait ainsi être employé au remboursement d'une partie de la dette contractée pour la mise en place des réseaux. Une enveloppe de 200 000 € peut être mobilisée pour la réalisation de cette opération, soit une diminution d'environ 1/3 du stock de dette.

Le montant de 169 009,02 € intègre les pénalités de remboursement anticipé, obligatoires dans le cadre d'une opération sur taux fixe.

Un seul emprunt à taux variable est retenu, son « capital restant dû » s'élève à 12 195.93 €. Son remboursement sera effectué le 31 mai 2008, date de la prochaine échéance.

Le montant total des remboursements anticipés sur le budget assainissement s'élève à 181 204.95 €. Le programme sera clôturé au 31/12/2008.

➤ **Les remboursements anticipés d'emprunts aux conditions énoncées ont été approuvés, à l'unanimité (3 abstentions), par le Conseil Municipal.**

7 – LEGS ME MOREL : VENTE DE PROPRIETES BATIES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 29 février 2008, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les mandats de vente donnés aux agences immobilières GPS IMMOBILIER, LAMY GESTRIM, RIOM IMMOBILIER, SERVAJEAN IMMOBILIER, MOMBAZET pour les maisons 5 et 6 rue Croisier à Riom et 10 rue du Chaluset à Châtel-Guyon. Des acquéreurs se sont manifestés aux prix demandés, il s'agit de :

- Monsieur CONCHE Bernard pour la maison de Châtel-Guyon vendue au prix de 225 000 € par l'agence MOMBAZET à Châtel-Guyon.
- La SCI Aiguebelette, Monsieur SCHOEN pour la maison 6 rue Croisier à Riom vendue au prix de 360 000 € par l'agence LAMY GESTRIM à Riom.
- La SCI FRI 637, représentée par Monsieur FAURE Guillaume, pour la maison 5 rue Croisier à Riom vendue au prix de 100 000 € par l'agence RIOM IMMOBILIER à Riom.

Ces propositions, conformément aux mandats confiés aux agences immobilières, ne comprennent pas de conditions suspensives autres que celles fixées par le législateur.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé ces ventes et a autorisé le Maire à signer les promesses et actes de vente.**

8 – PARKINGS RUE DE LA HARPE : REMISE DES LOYERS

Rapporteur : Monsieur le Maire

De nombreux actes de vol et vandalisme ont eu lieu dans les parkings de la rue de la Harpe au cours du 4^{ème} trimestre 2007 ainsi que début janvier 2008 et une vingtaine de voitures a été endommagée.

Dans l'attente d'une mise en sécurité, la Commune souhaite accorder une remise de loyers pour le 4^{ème} trimestre 2007 et le 1^{er} trimestre 2008 aux locataires, dont les véhicules ont été endommagés.

➤ **A l'unanimité, l'Assemblée a accordé aux locataires des parkings, une remise gracieuse des loyers pour le dernier trimestre 2007 et la gratuité pour le 1^{er} trimestre 2008.**

9 – TARIFS 2008 : SEJOURS D'ETE AU CENTRE DE LOUBEYRAT

Rapporteur : José DUBREUIL

➤ **L'Assemblée a approuvé, à l'unanimité, la proposition de tarifs des séjours d'été, en juillet et août 2008, au centre aéré de Loubeyrat, actualisée en moyenne de 2,6 % en fonction des revenus des familles.**

De plus, les tarifs pour la Commune de Blanzat ont été actualisés à hauteur de 2,8 % .

– MOULIN DE LA CROUTE - REFECTION DE LA CHARPENTE : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Lucien LAURENT

La toiture du corps de bâtiments abritant le Conservatoire des Espaces et Paysages d’Auvergne est très ancienne, ce qui occasionne des problèmes importants.

Il a donc été décidé de procéder à la réfection générale de la couverture/zinguerie et à un suivi de la charpente du Moulin de la Croute.

Cette opération, estimée à 143 105 € HT, peut être financée par le Conseil Général à hauteur de 25 %, soit 35 776,25 € ; une demande sera adressée au Conseil Régional.

✚ **L’Assemblée, à l’unanimité, a approuvé le financement de l’opération et a autorisé le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.
*Remarque de M. ZICOLA, Mme MONTFORT.***

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 11 avril 2008

**LE MAIRE,
Conseiller Général,**

Jean-Claude ZICOLA